

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE

**DU 28 juin 2018**

Le 28 juin 2018 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 22 juin 2018, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire ; et sous la présidence de Michelle VEYRET pour les délibérations relatives au Compte Administratif.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Christophe BRESSON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

#### **PREND ACTE**

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| N°      | OBJET   | DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE |
|---------|---|---------------------------------|
| 2018_31 | Bail commercial au profit de la la société VISEE PHOTO concernant le local situé au 28 avenue du 8 mai 1945 à Saint-Martin-d'Hères.   | 17/05/18                        |
| 2018_32 | Maintenance des installations de climatisation des bâtiments communaux et des installations frigorifiques de la cuisine centrale : Signature des marchés n°1801901 et n°1801902.                                    | 22/05/18                        |
| 2018_33 | Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la piscine municipale de la Ville de Saint-Martin- d'Hères.   | 29/05/18                        |
| 2018_34 | Demande de subvention dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Saint-Martin-d'Hères Renaudie – Champberton – La Plaine, projet d'aménagement parking nord Wiener. | 07/06/18                        |
| 2018_35 | Travaux de pose d'une aire de brumisation destinée à des jeux d'eau pour les enfants au parc du Pré Ruffier à Saint-Martin-d'Hères : Signature du marché n°18021 avec la société Aménagement Viabilisation Paysage. | 05/06/18                        |
| 2018_36 | Accord-cadre à bons de commande pour la maintenance et le dépannage des brûleurs des bâtiments communaux : Signature du marché n°18022 avec la société  | 05/06/18                        |

|         |   |          |
|---------|---|----------|
|         | WEISHAAPT.  |          |
| 2018_37 | Demande de subvention dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Saint-Martin-d'Hères Renaudie – Champberton – La Plaine : Projet de réhabilitation du gymnase Voltaire.  | 07/06/18 |
| 2018_38 | Travaux d'installation d'une chaufferie mixte gaz/granulé bois pour le chauffage de la salle de spectacle de l'Heure Bleue – Lot n°1 Chauffage- Gaz/Granulé bois : Signature du marché n°18020-01 avec la société SAS PASINI Frères – Lot n°2 Charpente métallique : Signature du marché n°18020-02 avec la société FERALUX.  | 05/06/18 |
| 2018_39 | Travaux de mise en accessibilité de l'ensemble sportif Robert Barran - lot 2 serrurerie - consultation suite a infructuosité : Signature du marché n°18006-02 avec la société FERALUX.  | 08/06/18 |
| 2018_40 | Marché subséquent de mission de coordination SPS pour l'opération de construction de vestiaires pour le stade A. Delaune issu de l'accord-cadre – multi attributaires- à marchés subséquents - pour les missions de prestations intellectuelles dans le cadre des projets et opérations sur les bâtiments communaux – lot n°2 Coordination SPS : Signature du marché subséquent n°1800402-MS2 avec la société APAVE SAS.  | 08/06/18 |
| 2018_41 | Marché subséquent de mission de coordination SPS pour l'opération de réfection de la piste d'athlétisme P. Langevin issu de l'accord-cadre – multi attributaires – à marchés subséquents - pour les missions de prestations intellectuelles dans le cadre des projets et opérations sur les bâtiments communaux – lot n°2 Coordination SPS : Signature du marché subséquent n°1800402-MS4 avec la société SOCOTEC.  | 05/06/18 |
| 2018_42 | Marché subséquent de mission de coordination SPS pour l'opération de réhabilitation du gymnase Voltaire issu de l'accord-cadre – multi attributaires – à marchés subséquents - pour les missions de prestations intellectuelles dans le cadre des projets et opérations sur les bâtiments communaux – lot n°2 Coordination SPS : Signature du marché subséquent n°1800402-MS3 avec la société SOCOTEC.  | 05/06/18 |
| 2018_43 | Marché subséquent de mission de contrôle technique pour la construction de vestiaires pour le stade A. Delaune issu de l'accord-cadre – multi attributaires – à marchés subséquents - pour les missions de prestations intellectuelles dans le cadre des projets et opérations sur les bâtiments communaux – lot n°1 Contrôle technique, signature du marché subséquent n°1800401-MS1 avec la société SOCOTEC.  | 06/06/18 |
| 2018_44 | Marché subséquent de mission de Coordination Sécurité et de Protection de la Santé pour la mise en accessibilité et sécurité incendie ainsi que l'installation d'une chaudière granulé bois à l'Heure Bleue issu de l'accord-cadre – multi attributaires – à marchés subséquents - pour les missions de prestations intellectuelles dans le cadre des projets et opérations sur les bâtiments communaux – lot n°2 Coordination Sécurité et de Protection de la Santé, signature du marché subséquent n°1800402-MS1 avec la société APAVE. | 06/06/18 |

**2. Modification et désignation du représentant au sein du conseil d'école de l'établissement scolaire maternelle Gabriel Péri : Abroge et remplace en partie la délibération n°8 du 15 mai 2014.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DESIGNE**

Le représentant de la ville de Saint-Martin-d'Hères au sein du conseil d'école de l'établissement scolaire maternelle Gabriel Péri :

1. Mme Barbara MORELATO

**ABROGE**

Et remplace en partie la délibération n°8 du conseil municipal du 15 mai 2014 en ce qui concerne la désignation du représentant au conseil d'école de l'établissement scolaire maternelle Gabriel Péri.

*Adoptée à l'unanimité ( 23 voix)*

**3. Désignation de deux représentants du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Mission Locale - Abroge et remplace en partie la délibération n°18 du 22 avril 2014.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,**

Il est procédé à l'élection de deux représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale.

Après dépouillement des bulletins, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 36  
Bulletins nuls : 2  
Suffrages exprimés : 34

Nombre de voix obtenues par la liste « Majorité » : 25  
Nombre de voix obtenues par la liste « Couleurs SMH » : 9

**Résultats :**

Sur la base des résultats exprimés, la liste de la « Majorité » obtient 2 sièges.

Les représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale sont les suivants :

1. Mme Diana KDOUH,
2. M. Jérôme RUBES,
3. Mme Nathalie PUYGRENIER, en lieu et place de Mme Marie-Lou HEMMERY
4. M. Mohammed HESNI, en lieu et place de Mme Houriya ZITOUNI.

**DIT**

Que la délibération n°18 du 22 avril 2014 est en partie abrogée et remplacée en ce qui concerne la désignation de Mme Marie-Lou HEMMERY et de Mme Houriya ZITOUNI.

*Adoptée à la majorité : 25 voix pour  
9 voix contre*

- 4. Contrat triennal d'objectifs et de moyens, dans le cadre du pacte sportif avec l'association OFFICE MUNICIPAL DU SPORT (OMS) : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le contrat correspondant avec cette association et affectation de subvention 2018.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

Le contrat triennal d'objectifs et de moyens dans le cadre du pacte sportif à intervenir entre la Ville et l'association sportive OFFICE MUNICIPAL DU SPORT pour une période courant du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021.

**EVALUE**

Le besoin de subventionnement pour l'association sportive OFFICE MUNICIPAL DU SPORT à 40 000 € en subvention forfaitaire, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

**DECIDE**

Le versement de la subvention forfaitaire, pour la saison 2018-2019 pour un montant de 40 000 €.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer ledit contrat avec l'association sportive OFFICE MUNICIPAL DU SPORT.

**DIT**

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2018 (6574/40/SPOINS).

*Adoptée à la majorité : 35 voix pour  
2 abstention(s)*

- 5. Avenant n°1 au contrat triennal d'objectifs et de moyens avec les associations sportives martinéroises, relatif à la mise en place du dispositif "Bons Sport Martinérois" : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°11 au contrat correspondant avec ces associations.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

Les avenants 1 aux contrats triennaux d'objectifs et de moyens dans le cadre du dispositif municipal « Bons Sport Martinérois » à intervenir entre la Ville et les associations sportives citées ci-dessous, pour la saison 2018-2019 :

1. SMH Football Club,
2. ESSM Athlétisme,
3. SMH Basket-ball,
4. ESSM Cyclisme,
5. ESSM Force Athlétique,
6. ESSM Gymnastique,
7. GSMHGUC Handball,
8. ESSM Karaté,
9. ESSM Kodokan Dauphiné,
10. Association Sportive du Ring Martinérois,
11. SMH Rugby,
12. Taekwondo Club Martinérois,
13. ESSM Agri Tennis,
14. ESSM Volley-ball.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer lesdits avenants 1 avec ces associations sportives.

**DIT**

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2018 (6574/40/SPOINS).

*Adoptée à l'unanimité ( 38 voix)*

- 6. Avenant 2 et versement d'une subvention exceptionnelle, saison 2017-2018 à l'association sportive GSMHGUC HANDBALL, sous contrat triennal d'objectifs et de moyens : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant 2 au contrat correspondant avec cette association.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

L'avenant 2 au contrat triennal d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association GSMHGUC HANDBALL.

**DECIDE**

Le versement d'une subvention exceptionnelle, pour la saison 2017-2018 pour un montant de 15 000 €.

**DIT**

Que la dépense correspondante est imputée au budget (6574/40/SPOINS).

*Adoptée à l'unanimité ( 38 voix)*

**7. Approbation du compte de gestion 2017 : Budget Principal et Budgets Annexes.**

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré

**DECLARE**

Que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Comptable public, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*Adoptée à la majorité : 25 voix pour  
5 voix contre  
8 abstention(s)*

**8. Approbation du compte administratif 2017 du Budget Principal.**

**Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire,**

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré et le compte administratif du budget principal,

**ADOPTE**

Les résultats des différentes sections budgétaires, tels que résumés dans la balance ci-dessous, et le compte administratif du budget principal.

|  |   | DEPENSES                     | RECETTES                       |                        |
|--|---|------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| REALISATIONS DE<br>L'EXERCICE<br>(mandats et titres) |   |                              |                                | Résultat de l'exercice |
|  | Section de fonctionnement                 | 53,841,561.40                | 57,153,242.04                  | 3,311,680.64           |
|  | Section d'investissement                  | 11,582,487.40                | 16,630,607.67                  | 5,038,120.27           |
| REPORTS DE<br>L'EXERCICE N-1                         | Report en section de fonctionnement (002) | 0,00<br>(si déficit)         | 15 369 955,07<br>(si excédent) |                        |
|  | Report en section d'investissement (001)  | 5 751 653,70<br>(si déficit) | 0,00<br>(si excédent)          |                        |
| TOTAL (réalisations de l'exercice + reports)         |   | 71,185,702.50                | 89,153,804.78                  | 17,968,102.28          |
| RESTES A REALISER                                    | Section de fonctionnement                 | 0.00                         | 0.00                           |                        |
|  | Section d'investissement                  | 2,568,106.83                 | 0.00                           |                        |
| RESULTAT CUMULE                                      |   |                              |                                | Résultat définitif     |
|  | Section de fonctionnement                 | 53,841,561.40                | 72,523,197.11                  | 18,681,635.71          |
|  | Section d'investissement                  | 19,912,247.93                | 16,630,607.67                  | -3,281,640.26          |
|  |   |                              |                                | 15,399,995.45          |

*Adoptée à la majorité : 25 voix pour  
12 abstention(s)*

**9. Approbation du compte administratif 2017 du Budget annexe Cinéma.**

**Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire,**

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré et le compte administratif du budget Cinéma,

**ADOPTE**

Les résultats des différentes sections budgétaires, tels que résumés dans la balance ci-dessous, et le compte administratif du budget Cinéma.

|  |                           | DEPENSES   | RECETTES   |                        |
|--|---------------------------|------------|------------|------------------------|
| REALISATIONS DE<br>L'EXERCICE<br>(mandats et titres) |                           |            |            | Résultat de l'exercice |
|  | Section de fonctionnement | 403,218.99 | 392,605.37 | -10,613.62             |
|  | Section d'investissement  | 47,391.70  | 57,467.67  | 10,075.97              |

|                              |   |                          |                             |  |
|------------------------------|---|--------------------------|-----------------------------|--|
| REPORTS DE<br>L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | 0,00<br>(si déficit)     | 114 706,91<br>(si excédent) |  |
|                              | Report en section d'investissement (001)  | 2 306,54<br>(si déficit) | 0,00<br>(si excédent)       |  |

|  |            |            |            |
|--|------------|------------|------------|
| TOTAL (réalisations de l'exercice + reports) | 452,917.23 | 564,779.95 | 111,862.72 |
|--|------------|------------|------------|

|                   |                           |           |      |
|-------------------|---------------------------|-----------|------|
| RESTES A REALISER | Section de fonctionnement | 0.00      | 0.00 |
|                   | Section d'investissement  | 25,733.19 | 0.00 |

|                 |                           |            |            | Résultat définitif |
|-----------------|---------------------------|------------|------------|--------------------|
| RESULTAT CUMULE |                           |            |            |                    |
|                 | Section de fonctionnement | 403,218.99 | 507,312.28 | 104,093.29         |
|                 | Section d'investissement  | 75,431.43  | 57,467.67  | -17,963.76         |
|                 |                           |            |            | 86,129.53          |

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour  
5 abstention(s)*

**10. Affectation des résultats 2017 du Budget Principal.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

D'affecter, pour le budget principal 2018, les résultats 2017 comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL : RESULTATS 2017 ET AFFECTATION SUR 2018**

|                |   | Dépenses      | Recettes             |
|----------------|---|---------------|----------------------|
| Fonctionnement | Résultat de clôture 2016  |               | 21,121,608.77        |
|                | Part affectée à l'investissement  | 5,751,653.70  |                      |
|                | Résultat 2016 reporté sur 2017 (002)                                      |               | 15,369,955.07        |
|                | Prévisions budgétaires 2017   | 66,048,767.61 | 71,625,513.90        |
|                | Réalisation 2017 (y.c. Rattachements)                                     | 53,841,561.40 | 57,153,242.04        |
|                | Résultat de l'exercice 2017 (hors résultat antérieur reporté)             |               | 3,311,680.64         |
|                | Résultat de clôture (avec résultat antérieur reporté)                     |               | 18,681,635.71        |
| Investissement | Résultat de clôture 2016 reporté sur 2017 (001)                           | 5,751,653.70  |                      |
|                | Prévisions budgétaires 2017   | 21,480,664.73 | 27,354,211.77        |
|                | Réalisation 2017  | 11,592,487.40 | 16,630,607.67        |
|                | Résultat de l'exercice 2017 (hors RAR et résultat antérieur reporté)      |               | 5,038,120.27         |
|                | Restes à réaliser (reports de 2017 sur 2018)                              | 2,568,106.83  | 0.00                 |
|                | Résultat de clôture (avec RAR et résultat antérieur reporté)              | 3,281,640.26  |                      |
|                | Investissement : résultat de clôture 2017 reporté sur 2018 hors RAR (001) | 713,533.43    |                      |
|                | Résultat de fonctionnement 2017 affecté à l'investissement (1068)         |               | 3,281,640.26         |
|                | Résultat de fonctionnement reporté sur 2018 (002)                         |               | <b>15,399,995.45</b> |

*Adoptée à la majorité : 31 voix pour  
5 voix contre  
2 abstention(s)*

**11. Affectation des résultats 2017 du Budget annexe Cinéma.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

D'affecter, pour le budget annexe Cinéma 2018, les résultats 2017 comme suit :

| BUDGET CINEMA : RESULTATS 2017 ET AFFECTATION SUR 2018 |   |            |            |
|--|---|------------|------------|
|  | Dépenses  | Recettes   |            |
| Fonctionnement   | Résultat de clôture 2016  |            | 117,013.45 |
|  | Part affectée à l'investissement  | 2,306.54   |            |
|  | Résultat 2016 reporté sur 2017 (002)                                      |            | 114,706.91 |
|  | Prévisions budgétaires 2017   | 553,328.91 | 553,328.91 |
|  | Réalisation 2017 (y.c. Rattachements)                                     | 403,218.99 | 392,605.37 |
|  | Résultat de l'exercice 2017 (hors résultat antérieur reporté)             | 10,613.62  |            |
|  | Résultat de clôture (avec résultat antérieur reporté)                     |            | 104,093.29 |
| Investissement   | Résultat de clôture 2016 reporté sur 2017 (001)                           | 2,306.54   |            |
|  | Prévisions budgétaires 2017   | 241,603.43 | 241,603.43 |
|  | Réalisation 2017  | 47,391.70  | 57,467.67  |
|  | Résultat de l'exercice 2017 (hors RAR et résultat antérieur reporté)      |            | 10,075.97  |
|  | Restes à réaliser (reports de 2017 sur 2018)                              | 25,733.19  | 0.00       |
|  | Résultat de clôture (avec RAR et résultat antérieur reporté)              | 17,963.76  |            |
|  | Investissement : résultat de clôture 2017 reporté sur 2018 hors RAR (001) |            | 7,769.43   |
|  | Résultat de fonctionnement 2017 affecté à l'investissement (1068)         |            | 17,963.76  |
|  | Résultat de fonctionnement reporté sur 2018 (002)                         |            | 86,129.53  |

*Adoptée à la majorité : 36 voix pour  
2 abstention(s)*

**12. Décision modificative n°2 du Budget Principal : Transferts et ouvertures de crédits sur exercice 2018, reprise des résultats et reports du budget principal 2017 sur 2018.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

D'effectuer des transferts et ouvertures de crédits venant modifier les équilibres du budget principal sur l'exercice 2018, tels que présentés dans les tableaux II A2 et II A3 joints.

*Adoptée à la majorité : 31 voix pour  
5 voix contre  
2 abstention(s)*

**13. Décision modificative n°1 du Budget annexe Cinéma : Transferts et ouvertures de crédits sur exercice 2018, reprise des résultats et reports du budget principal 2017 sur 2018.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

D'effectuer des transferts et ouvertures de crédits venant modifier les équilibres du budget annexe du cinéma sur l'exercice 2018, tels que présentés dans les tableaux IIA2 et IIA3 joints.

*Adoptée à la majorité : 36 voix pour  
2 abstention(s)*

**14. Mandat Spécial - Déplacement de M. le Maire à Paris pour le comité d'engagement de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) le 11 juillet 2018.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement ci-après :

1. Déplacement de M. le Maire à Paris pour le comité d'engagement de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) le 11 juillet 2018,  
et de procéder ainsi au remboursement des frais de déplacement, de transport, d'hébergement, de restauration afférents à ces missions sur présentation des justificatifs.

**DECIDE**

De procéder ainsi au remboursement des frais de déplacement et de restauration afférents à ces missions sur présentation des justificatifs selon les enveloppes suivantes :

- pour le déplacement à Paris - le 11 juillet 2018 : 30,50 € pour les frais de restauration et 400,00 € pour les frais de transport.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour  
5 abstention(s)*

**15. Demande de récupération de fonds versés à la Caisse des Dépôts et Consignations : Compte courant Crédit Mutuel n°102780892300061471940 inactif depuis 10 ans.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La demande de restitution des sommes qui ont été versées à la Caisse de Dépôts et Consignations, suite au non fonctionnement, depuis plus de 10 ans, du compte n°102780892300061471940 ouvert auprès du Crédit Mutuel pour le fonctionnement de la régie d'avance, aujourd'hui clôturée, du service communal d'hygiène et de santé de la ville de Saint-Martin-d'Hères.

**DIT**

Que le titre de recette correspondant sera émis sur le budget principal de la ville de Saint-Martin-d'Hères.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour  
5 abstention(s)*

**16. ZAC Neyrpic - Entrée du Domaine Universitaire : Approbation du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2017 et du plan de trésorerie.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 et le plan de trésorerie de la ZAC Neyrpic – Entrée du Domaine Universitaire.

*Adoptée à la majorité : 25 voix pour  
10 voix contre*

**17. Avances de trésorerie faite à Territoires 38 dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Neyrpic-Entrée du Domaine universitaire : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions**

**pour un montant de deux millions sept cent quarante et un mille euros et un montant de trois millions d'euros .**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention renouvelant pour 2018 l'avance de trésorerie à hauteur de 2,741 millions d'euros à Territoires 38 pour la concession de la ZAC Neyrpic-Entrée du Domaine universitaire.

**DIT**

Que cette avance de trésorerie, non rémunérée, est utilisée afin de limiter le déficit temporaire du bilan de ZAC et devra être remboursée à la Ville avant le 30 juin 2019.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention renouvelant pour 2018 l'avance de trésorerie à hauteur de 3 millions d'euros à Territoires 38 pour la concession de la ZAC Neyrpic-Entrée du Domaine universitaire.

**DIT**

Que cette avance de trésorerie, non rémunérée, est utilisée afin de limiter le déficit temporaire du bilan de ZAC et devra être remboursée à la Ville avant le 28 novembre 2019.

*Adoptée à la majorité : 25 voix pour  
10 voix contre*

**18. ZAC Écoquartier Daudet : Approbation du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2017 et du plan de trésorerie .**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 ainsi que le plan de trésorerie de la ZAC Écoquartier Daudet ci-annexés.

*Adoptée à la majorité : 26 voix pour  
10 abstention(s)*

**19. Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (PLUi) – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi.**

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi ont été présentées et débattues.

Les débats ont portés sur : la consommation du foncier, le logement, les terres agricoles et les espaces naturels, l'urbanisation des réserves foncières, les déplacements, l'environnement, les risques, les équilibres métropolitains, le commerce de proximité et la qualité de l'air.

Sont intervenus : M. David Queiros, Mme Michèle Veyret, M. Christophe Bresson, M. Hervé Marguet, Mme Denise Faivre\_Maire, conseiller et Mme Asra Wassfi.

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **PREND ACTE**

De la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grenoble-Alpes-Métropole et du débat qui s'est tenu.

### **20. Avis de la ville de Saint-Martin-d'Hères sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération grenobloise (PDU).**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DÉCIDE** de donner un avis favorable avec 2 demandes et 1 remarque au projet de plan de déplacements urbains de l'agglomération grenobloise (PDU).

Demande 1 – Inscription du principe de prolongement de la ligne D vers le sud, et engagement des études permettant de planifier une mise en œuvre opérationnelle.

Le prolongement sud de la ligne D permet d'assurer le maillage du réseau tramway, en cohérence avec des projets de densification qualitatifs parfois conséquents, du côté martinerois autant que grenoblois ; et dans la perspective de positionner le réseau tramway en une véritable alternative à la rocade sud.

Le tracé envisagé traverse plusieurs quartiers d'habitat social, et est cohérent quant à la volonté de raccourcir les distances de trajet entre différentes polarités de la métropole. Le tracé de Bus à haut Niveau de Service (BHNS) dit « de rocade » inscrit est intéressant, mais ne doit pas supplanter le projet de maillage du réseau tramway.

Demande 2 – Inscription de garanties de réalisation du futur franchissement modes actifs et transports en commun inter-quartiers Alloves/Wallon/Daudet.

Le devenir du secteur des Alloves est peu pris en compte même à l'horizon 2030. Des études de faisabilité sont actées, mais pas la mise en œuvre opérationnelle d'un ouvrage d'art de franchissement. Ce projet est en cohérence avec un des objectifs du PDU qui vise à une interaction forte entre transports et développement urbain. La création d'un franchissement supplémentaire de la rocade sud est une étape de plus dans l'atténuation de l'effet barrière de cette infrastructure, et son intégration dans les territoires métropolitains qu'elle traverse.

Remarque 1 – La réflexion sur l'avenir de la rocade sud est amorcée mais reste peu ambitieuse.

Dans le projet de PDU, différentes actions positives vont dans le sens d'une pacification progressive de la rocade sud, comme la limitation de la vitesse par exemple. Mais la question de son intégration urbaine est peu évoquée (nouveaux franchissements, qualité urbaine, végétalisation, etc.). La rocade sud ne doit pas rester délaissée après les requalifications en cours ou à venir de l'A 480 et du Rondeau.

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
5 abstention(s)*

### **21. Avis sur le projet départemental de Schéma d'Accueil et d'habitat des Gens du Voyage (SDAGV) 2018-2024.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **ÉMET**

Un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2018-2024.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**22. Avenant à la redevance spéciale pour les déchets produits dans les bâtiments communaux de la commune de Saint-Martin-d'Hères.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

M. le Maire à signer l'avenant à la convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers entre Grenoble Alpes Métropole et la commune de Saint-Martin-d'Hères. Cet avenant modifie la quantité de déchets produite pour quatre bâtiments et la dénomination d'un bâtiment.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**23. Programmation des crédits politique de la ville et du fonds de cohésion sociale – Contrat de ville 2018.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

Le programme d'actions engagé sur les territoires en politique de la ville présenté au titre de l'année 2018.

**AUTORISE**

M. le Maire et Président du CCAS à signer tout document permettant l'attribution de ces subventions et notamment la signature de conventions dès qu'elles sont nécessaires.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**24. Groupement de commande pour la formation Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention constitutive entre les communes d'Echirolles, Fontaine, Gières, Poisat et Saint-Martin-d'Hères, coordonnateur du groupement.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention (et tout document afférent à la procédure) de groupement pour la formation Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) avec les communes d'Echirolles, Fontaine, Gières et Poisat.

**DESIGNE**

Les représentants de la Ville de Saint-Martin-d'Hères, auprès de la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour la formation Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) comme suit :

1. titulaire : M. Jérôme RUBES
2. suppléant : M. Alain SEGURA

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**25. Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité : Autorisation donnée à M. Le Maire de signer la convention avec les communes d'Echirolles, coordonnateur**

du groupement, Fontaine, le Pont-de-Claix, Sassenage, Champ sur Drac, Seyssins, Seyssinet-Pariset, le SIRD, le SIRLYSAG, la Commission Syndicale des Moulins de Villancourt et les CCAS de Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine et Seyssinet Pariset.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

L'adhésion de la ville de Saint-Martin-d'Hères au groupement de commandes de fourniture et acheminement d'électricité.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commande, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant au nom du groupement constitué.

**AUTORISE**

Le coordonnateur du groupement (ville d'Echirolles) à lancer la consultation d'un accord-cadre multi attributaires et à signer cet accord cadre, en application des décisions prises dans le cadre du groupement.

**DESIGNE**

Les représentants titulaires de la Ville de Saint-Martin-d'Hères, auprès de la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité comme suit :

- titulaire : M. Alain SEGURA
- suppléant : M. Christophe BRESSON

**AUTORISE**

Par anticipation M. la Maire à signer les marchés subséquents issus de l'accord cadre du groupement de commandes et ce sans distinction de procédure ou de montants pour les dépenses inscrites au budget et au budget annexe du cinéma.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

- 26. Travaux de mise aux normes du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au lot n°01 Menuiseries extérieures bois Aluminium / Métalliques – Désamiantage / dépose – ossature Bois / Vêture - marché n°18015-01 passé avec l'entreprise Carbonero et l'avenant n° 1 au lot n°02 Occultations - marché n°18015-02 passé avec l'entreprise Confort Glass.**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

M. le Maire à signer les avenants n° 1 pour les marchés suivants :

| N° de marché | Libellé  | Titulaire   | HT       |
|--------------|--|---|----------|
| 18015-01     | Travaux de menuiseries extérieures et pose d'une ossature en bois : menuiseries extérieures en bois aluminium / métalliques – désamiantage / dépose – ossature en bois / vêtture | CARBONERO<br>ISOLATION<br>1192 Chemin du Pansu<br>38500 La Buisse | 7 923,00 |
| 18015-02     | Occultations   | CONFORT GLASS<br>93 avenue Général de<br>Gaulle<br>69300 Caluire  | 2 790,00 |

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**27. Travaux de mise en accessibilité des locaux boulistes Paul Eluard : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés n°18024-01 lot 01 Terrassement - Maçonnerie - Plâtrerie - Carrelage – Peinture, n°18024-02 lot 02 Plomberie – Sanitaire et n°18024-03 lot 03 Serrurerie.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

M. le Maire à signer les marchés n°18024 suivants :

| N° du lot | Libellé   | attributaire | adresse   | Montant HT  |
|-----------|---|--------------|---|-------------|
| 1         | Terrassement -<br>Maçonnerie -<br>Plâtrerie - Carrelage -<br>Peinture | SIB          | 17 rue du Peuil<br>ZA Champ de la Guerre<br>38760 Varcès Allières et Risset | 24 482,75 € |
| 2         | Plomberie - Sanitaire   | CISEPZ       | 20 bis rue Guynemer<br>38100 Grenoble                                       | 4 664,87 €  |
| 3         | Serrurerie  | SIB          | 17 rue du Peuil<br>ZA Champ de la Guerre<br>38760 Varcès Allières et Risset | 2 850,00 €  |

**DIT**

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**28. Travaux de mise en accessibilité de la Maison de quartier Gabriel Péri : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés n°18025-01 lot 01 Béton désactivé - Petite maçonnerie et n°18025-02 lot 02 Menuiseries extérieures bois PF1/2h et aménagements.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

M. le Maire à signer les marchés n°18025 suivants :

| N° du lot | Libellé   | attributaire              | adresse                                   | Montant HT  |
|-----------|---|---------------------------|---|-------------|
| 1         | Béton désactivé - Petite maçonnerie                 | Termat TP                 | 21 rue François Blumet<br>38360 Sassenage | 55 976,50 € |
| 2         | Menuiseries extérieures bois PF1/2h et aménagements | Menuiserie du Val d'Ainan | Le Roulet<br>38620 St Geoire en Valdaine  | 46 616,10 € |

**DIT**

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**29. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : Actualisation des tarifs 2019.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

D'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2019.

**FIXE**

Les tarifs comme suit :

**Dispositifs pour les enseignes**

|      | < ou = 7m <sup>2</sup> | > 7m <sup>2</sup> et<br>< ou = 12m <sup>2</sup> | >12m <sup>2</sup> et<br>< ou = 20 m <sup>2</sup><br>* | >20m <sup>2</sup> et<br>< ou = 50 m <sup>2</sup> | > 50 m <sup>2</sup> |
|------|------------------------|---|---|--|---------------------|
| 2019 | Exonération            | 16,30 €   | 16,30 €   | 32,60 €  | 65,20 €             |

\* réfaction de 50 %

**Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques**

|      | < ou = 50 m <sup>2</sup> | > ou = 50 m <sup>2</sup> |
|------|--------------------------|--------------------------|
| 2019 | 20,80 €                  | 41,60 €                  |

**Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques**

|      | < ou = 50 m <sup>2</sup> | > ou = 50 m <sup>2</sup> |
|------|--------------------------|--------------------------|
| 2019 | 62,40 €                  | 124,80 €                 |

**DIT**

Que la recette correspondante sera inscrite sur la ligne Budgétaire  
7368/REGLEMENT.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**30. Convention de mise à disposition à temps complet de fonctionnaires, de la ville au Comité des Oeuvres Sociales des employés de la ville de Saint-Martin-d'Hères.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et le Comité des Oeuvres Sociales des employés de la ville de Saint-Martin-d'Hères,

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**31. Convention de mise à disposition d'un local au Comité des Oeuvres Sociales des employés de la ville de Saint-Martin-d'Hères.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention de mise à disposition d'un local municipal au Comité des Oeuvres Sociales des employés de la ville de Saint-Martin-d'Hères.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**32. Convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement de la ville au Comité des Oeuvres Sociales des employés de la ville de Saint-Martin-d'Hères.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**33. Créations et suppressions de postes.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DEMANDE**

**Filière administrative: 8 créations / 4 suppressions**

| <b>Création(s) de postes</b>   | <b>Suppression(s) de postes</b> | <b>Nature de l'opération</b> | <b>Direction / Service</b> |
|--|---------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| 1 poste à temps non complet (17,5/35ème) relevant des emplois fonctionnels de DGA des services des communes de 20 000 à 40 |                                 | CT du 25 juin 2018           | DGA Solidarité             |

| Création(s) de postes   | Suppression(s) de postes   | Nature de l'opération                    | Direction / Service   |
|---|--|--|---|
| 000 habitants (indices bruts de 576 à 971)  |  |  |   |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades : attaché à attaché principal, indices bruts de 434 à 979)                                   |  | CT du 25 juin 2018                       | Direction Investissement et logistique  |
| 6 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : rédacteur à rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe, indices bruts de 366 à 701) | 1 poste à temps non complet à 17,5/35ème relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : rédacteur à rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe, indices bruts de 366 à 701)      | CT du 25 juin 2018<br>Création de postes | Service Vie locale<br>Direction de l'immobilier<br>Direction de la communication<br>Service de la commande publique                               |
|   | 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : rédacteur à rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe, indices bruts de 366 à 701)                                       | CT du 25 juin 2018<br>Reclassement       | Direction eau-habitat-politique de la ville   |
|   | 2 postes relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs (grades : adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe, indices bruts de 347 à 548) | Reclassement<br><br>Reclassement         | Direction ressources Humaines<br><br>Direction des Ressources Humaines – poste passerelle<br><br>Direction habitat-eau-politique de la ville-GUSP |

Filière technique: 4 créations/8 suppressions

| Création(s) de postes  | Suppression(s) de postes   | Nature de l'opération  | Direction / service  |
|--|--|--|--|
|  | 1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ( grade : ingénieur principal, indices bruts de 603 à 979) à compter du 31 août 2018       | CT du 25 juin 2018   | Direction Investissement et logistique   |
|  | 3 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grades : technicien, indices bruts 366 à 591)   | Évolution d'organisation<br><br>CT du 25 juin 2018 : poste supprimé  | Maintenance des équipements sportifs<br><br>DSI<br><br>Garage  |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 353 à 583)                   |  | CT du 12 mars 2018 : création poste provisoire (tuilage responsable service chauffage)                             | Bâtiment   |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe indices bruts de 347 à 548) | 3 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, indices bruts de 351 à 479) | Ouverture à tous les grades du cadre d'emplois<br><br>Changement de filière  | Maintenance des équipements sportifs<br>Médiathèque<br><br>Direction des ressources humaines – emploi passerelle |
| 2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades:adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe, indices bruts de 347 à 548) | 1 poste à temps non complet à 18/35ème relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade : adjoint technique, indices bruts de 347 à 407)         | Création d'un poste à temps plein (sur la base de deux postes à temps non complet)<br><br>Evolution d'organisation | Service restauration et entretien<br><br>DSI   |

**Filière médico-sociale: 3 créations/ 0 suppression**

| Création(s) de postes     | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service                 |
|---------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| 1 poste relevant du cadre |                          | Changement de filière | Direction des ressources humaines – |

| Création(s) de postes   | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service                                  |
|---|--------------------------|-----------------------|--|
| d'emplois des auxiliaires de puériculture (grades: auxiliaire principal de 2ème classe à auxiliaire principal de 1ère classe, indices bruts de 351 à 548)                                       |                          |                       | poste passerelle                                     |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents sociaux (grades : agent social à agent social principal de 1ère classe, indices bruts de 347 à 548)  |                          | Changement de filière | Direction des ressources humaines – poste passerelle |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins (grades : auxiliaire de soins principal de 2ème classe à auxiliaire de soins principal de 1ère classe, indices bruts de 351 à 548) |                          | Changement de filière | Service Médiathèque                                  |

**Filière sociale: 1 création/ 1 suppression**

| Création(s) de postes   | Suppression(s) de postes  | Nature de l'opération               | Direction / Service        |
|---|---|-------------------------------------|----------------------------|
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des ATSEM (grades: ATSEM de 2ème classe à ATSEM de 1ère classe, indices bruts de 351 à 548) | 1 poste à temps non complet (28/35ème) relevant du cadre d'emplois des ATSEM (grades: ATSEM de 2ème classe, indices bruts de 351 à 479) | Création d'un poste à temps complet | Service Affaires scolaires |

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**34. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de mise à disposition de locaux à**

**l'association « PREMED SMH ».**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention à intervenir avec l'Association « PREMED-SMH » portant sur la mise à disposition de locaux.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer ladite convention avec l'Association « PREMED-SMH ».

**DIT**

Que l'association « PREMED SMH » disposera à titre gracieux des locaux aux conditions stipulées dans la convention. L'association réglera les abonnements et fluides ainsi que les charges de copropriété imputables au locataire.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**35. Révision du règlement de fonctionnement des structures petite enfance, applicable au 1er septembre 2018.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

Le règlement de fonctionnement (ci-joint en annexe) dont la mise en application sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**36. Révision du règlement des attributions des structures petite enfance, applicable au 1er septembre 2018.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

Le règlement des attributions (ci-joint en annexe) dont la mise en application sera effective au 1er septembre 2018.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**37. Autorisation donnée à M. le Maire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère la Convention d'Objectifs et de Financement en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap pour la période du 01/01/2018 au 31/12/18, dans les Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la CAF de l'Isère pour la crèche Jeanne Labourbe et pour les EPE Péri, Cotton et Allende de la ville de Saint-Martin-d'Hères, pour une aide à l'accueil des enfants en situation de handicap.

## **AUTORISE**

M. le Maire à signer la dite convention correspondante.

## **DIT**

Que la recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 7478-64 PESADM.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

- 38. Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions d'objectifs et de financement entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, pour la période 2018/2021, pour les Relais Assistant(e)s Maternel(le)s des quartiers Nord, Sud, Centre et Nord/Ouest.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **APPROUVE**

Les conventions d'objectifs et de financement correspondantes au titre de la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour les RAM Sud, Centre, Nord et Nord/Ouest pour les années 2018 à 2021.

## **AUTORISE**

M. le Maire à signer les dites conventions correspondantes :

1. RAM Centre (dossier CAF n°201700003)
2. RAM Nord (dossier CAF n°201700004)
3. RAM Sud (dossier CAF n°201700005)
4. RAM Nord Ouest (dossier CAF n°201700826).

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

- 39. Demande de l'aide forfaitaire annuelle auprès du Département de l'Isère pour les dépenses de fonctionnement des 4 Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) .**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **SOLLICITE**

Le Département de l'Isère pour le versement de cette aide forfaitaire annuelle pour le fonctionnement des RAM Sud et Centre de la ville qui fonctionnent à temps plein, pour le fonctionnement du RAM Nord à 80% jusqu'au 31 août mais qui fonctionnera à temps plein à partir du 1er septembre 2018 et pour le RAM Nord Ouest de la ville, qui fonctionne à 80%.

## **DIT**

Que la recette correspondante sera imputée au 7473/64/PESADM.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

- 40. Programmation des actions labellisées Dispositif de Réussite Éducative (DRE) au titre de l'année 2018 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention financière permettant le versement de la participation financière en vue de la mise en œuvre des prestations éducatives.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **APPROUVE**

La programmation des actions labellisées «DRE» au titre de l'année 2018.

#### **SOLLICITE**

La participation financière du GIP correspondant à la mise en œuvre des différentes actions, conformément au tableau financier en annexe, pour un montant de 51 000 €.

#### **DIT**

Que les crédits nécessaires aux 2 actions du DRE décrites ci-après seront inscrits sur le budget de fonctionnement :

1. les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien,
2. coordination du Dispositif de Réussite Educative et des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien.

#### **AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention financière, relative aux recettes, avec le GIP.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

- 41. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours pour le réaménagement du carrefour Langevin / Vallès entre la Ville, Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble et le SMTC.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

#### **AUTORISE**

M. le Maire à signer la présente convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours pour le réaménagement du carrefour Langevin / Vallès entre la Ville et Grenoble-Alpes Métropole.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

- 42. Aménagement des locaux d'accueil de la Mission Locale : Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

#### **AUTORISE**

M. le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour l'aménagement des locaux d'accueil de la Mission Locale.

*Adoptée à la majorité : 26 voix pour  
2 voix contre  
5 abstention(s)*

- 43. Convention de prestation de service médecine préventive et santé au travail.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

#### **APPROUVE**

La convention à intervenir entre la Ville et le CCAS de Saint-Martin-d'Hères et le Centre de Gestion de l'Isère.

#### **AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

*Adoptée à l'unanimité ( 33 voix)*

**Signature de BRESSON Christophe secrétaire de la séance du  
Conseil Municipal du 28 juin 2018 :**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Bresson', written in a cursive style.

